

## **DELIBERATION N° 01 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Madame Martine SURGET, conseillère municipale élue lors du scrutin du 16 mars 2008 sur la liste « Ludres Ensemble », a fait part de sa démission du Conseil Municipal par courrier en date du 7 février 2012, reçu le 9 février 2012.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive dès sa réception par le Maire qui doit en informer le Préfet du département.

Ainsi, Monsieur le Préfet a été avisé de cette démission par lettre du 9 février 2012.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le ou la candidat(e) venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé(e) à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Plusieurs candidat(e)s ont été avisé(e)s, mais ceux-ci ont refusé d'exercer leur mandat. Le dernier d'entre eux a été régulièrement convoqué à la présente séance.

Le candidat suivant de la liste précitée est Monsieur Maurice FRESSON.

En conséquence, Monsieur le Maire installera l'intéressé dans sa fonction de conseiller municipal, candidat sur la liste « Ludres Ensemble ».

Monsieur Maurice FRESSON entrera dans les commissions où siégeait Madame Martine SURGET, soit la commission action sociale, administration générale, contrat local de sécurité et la commission culture, démocratie de proximité.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur FRESSON et salue Madame SURGET, ici présente, qui a œuvré pour le bien des Ludréens et lui adresse un sincère et grand merci.